

**Gerhard ULRICH**  
Avenue de Lonay 17

Morges, le 20.04.19

CH-1110 Morges



**Institution**  
**du Tribunal fédéral**  
Avenue du Tribunal fédéral 29

CH-1000 Lausanne 14

cc: A qui de droit

***La bassesse du «juge» fédéral corrompu DENYS***  
***Requête de reconsidération de l'Arrêt du Tribunal Fédéral 6B\_378/2019***

Madame, Monsieur,

Cet ATF date du 25.03.19, et m'a été notifié le 08.04.19. Cette requête de reconsidération respecte donc les délais.

***Le fond de l'affaire***

Le 21.11.19, la «procureure» Sophie KOEHLI m'a condamné à 100 jours, prétendument pour calomnie aux dépens de [Michel TINGUELY](#) de Morlon FR. En fait, je persiste à désigner cet individu comme escroc par métier. Il va de soi que ces faits sont prouvés et documenté sur Internet:

[www.worldcorruption.info/savioz.htm](http://www.worldcorruption.info/savioz.htm)

Celui qui peut prouver d'avoir dit la vérité reste impuni (article [173.2 du Code pénale suisse](#)). KOEHLI a omis avec préméditation de chercher la vérité, pour protéger son frère [TINGUELY](#), en réprimant le droit à la liberté d'expression. Le «juge» Daniel STOLL (connu pour avoir étouffé l'homicide de [Skander VOGT](#)) a rejeté le 28.12.18 mon opposition au motif que ma démarche aurait contenu des propos inconvenants.

Dans mon recours au Tribunal cantonal du [11.01.19](#) contre ce prononcé, j'ai cité l'article [6.1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme](#), conférant le droit inaliénable à tout accusé à un procès public. J'ai fait valoir que ce traité international prime les interprétations subjectives des Vaudois, frileux d'être appelés des scélérats.

*Par arrêt du 19.02.19, les «juges» cantonaux [Jean-François MEYLAN](#), [Guillaume PERROT](#) et [Joël KRIEGER](#) m'ont débouté, toujours avançant le prétexte des propos inconvenants (pour eux). Je ne suis pour rien d'avoir à faire avec des multirécidivistes du crime judiciaire.*

*Les 2 individus, [PERROT](#) et [KRIEGER](#) ont été reconnus le 13.04.19 coupables de corruption par un jury de citoyens:*

[www.worldcorruption.info/index\\_htm\\_files/gu\\_2019-04-15\\_TempleMontbenon-f.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-04-15_TempleMontbenon-f.pdf)

*J'ai attaqué cet arrêt par mon recours au Tribunal fédéral du 22.03.19:*

[www.worldcorruption.info/index\\_htm\\_files/gu\\_2019-03-22\\_recoursTF-f.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-03-22_recoursTF-f.pdf)

*Votre frère [DENYS Christian](#) a déclaré ma requête au droit à un procès public par ATF 6B\_378/2019 du 25.03.19 comme «irrecevable».*

*En fait, [DENYS](#) a été également condamné le 13.04.19 pour corruption. Vous pouvez prétendre que cette condamnation du 13.04.19 soit postérieure à l'arrêt attaqué du 25.03.19. Hélas, par lettre recommandée du 04.03.19, notifié le 08.03.19, [DENYS](#) a déjà été notifié d'être accusé de corruption par mes soins.*

*En conclusion, je requiers la reconsidération de cet [ATF 6B\\_378/2019](#) qui est à casser, car prononcé par le «juge» fédéral [DENYS](#) reconnu coupable de corruption. Il s'est vengé en déclarant mon recours du 22.03.19 irrecevable, violant ainsi l'article 6.1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.*



***C'est inconcevable qu'un arrêt du Tribunal fédéral soit inspiré par la vengeance, car tout recourant à droit à un juge neutre et indépendant.***

*Contrairement à [DENYS](#), le soussigné n'est pas un criminel de droit commun, mais un lanceur d'alerte bénévole. En conséquence, [DENYS](#) est à envoyer en prison pour sa bassesse de «juge» fédéral corrompu.*

*Avec mes civilités*

*Gerhard ULRICH*

*Annexe: ATF 6B\_378/2019 du 25.03.19*

[www.worldcorruption.info/index\\_htm\\_files/gu\\_2019-03-15\\_ATF](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-03-15_ATF)